



INFO-CORONAVIRUS

Nous avons reçu il y a quelques jours les directives du gouvernement en lien avec le plan de la rentrée. Nous avons également participé, hier, à une rencontre avec la direction générale adjointe à ce sujet. Vous retrouverez donc, à l'intérieur de la présente édition, les principales mesures sanitaires mises en place pour la rentrée.

PASSEPORT VACCINAL

PORT DU MASQUE POUR LES ÉLÈVES

- Le port du masque d'intervention est obligatoire pour tous les élèves du primaire et du secondaire dans les aires communes (cafétérias, salles de spectacles, auditorium), lors des déplacements intérieurs et dans le transport scolaire et cela, pour l'ensemble des régions.
- Le port du masque d'intervention est obligatoire en classe et au service de garde pour tous les élèves de certaines régions ciblées, dont le Centre-du-Québec.
- Le port du masque n'est donc pas obligatoire pour les élèves du préscolaire.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps pour les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.
- Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur.
- Le port du masque est obligatoire lors des cours d'éducation physique à l'intérieur. Il est toutefois possible que l'élève puisse le retirer lors d'un effort soutenu à la condition que l'on puisse lui assurer une distanciation de 2 m.
- Advenant une période de grandes chaleurs, il sera permis de retirer le masque en classe une fois les personnes assises à leur place respective lorsque la température extérieure est de 25 degrés Celsius ou plus, à moins que la classe soit climatisée.

PORT DU MASQUE POUR TOUT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- Le port du masque d'intervention est obligatoire dans les aires communes, lors des déplacements intérieurs et dans le transport scolaire.
- Le port du masque d'intervention est obligatoire en classe à moins qu'il soit possible de respecter une distanciation de 2 m. Nous vous suggérons donc de prévoir cette distance entre l'endroit où vous enseignerez et la première rangée des élèves.

- Le passeport est obligatoire pour les élèves de 13 ans et plus pour toutes les activités sportives qui se tiennent à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur des heures de classe.
- Il est obligatoire pour les élèves de 13 ans et plus pour certaines activités extérieures qui impliquent des contacts fréquents ou prolongés (ex : football, soccer).
- Il est obligatoire pour la participation, seul ou en équipe, à des activités interscolaires comme une compétition ou une partie contre une autre école, lorsque celles-ci se déroulent en dehors des heures de services éducatifs prévues à l'horaire.
- Il n'est pas requis pour les autres activités parascolaires (culturelles, scientifiques, etc.).

GESTION DES CAS ET DES CONTACTS

- La gestion des cas et des contacts relève de la santé publique.
- L'élève ou le membre du personnel identifié comme un cas confirmé de COVID-19 est placé en isolement pour une période de 10 jours.
- Les personnes qui sont identifiées comme contact avec un cas confirmé n'auront pas à s'isoler de façon préventive si le port du masque a été porté adéquatement (par le cas et par le contact).
- La protection conférée par la vaccination sera prise en compte dans la gestion des contacts.

AUTRES CONTRAINTES

- Les protections oculaires ne sont plus obligatoires.
- La notion de groupe-classe stable (bulle-classe) n'existe plus.
- Il n'y a aucune contrainte pour l'utilisation des laboratoires, des ateliers et des bibliothèques scolaires.
- Les mesures d'hygiène des mains, de nettoyage et d'entretien des surfaces sont toujours de mises.
- Les sorties scolaires sont permises.
- L'organisation habituelle des cafétérias et des salles à manger est prévue. Au primaire, le CSS a demandé des places assignées.

Nancie Lafond, présidente
Sonia Laliberté, vice-présidente



3, rue Bécotte
Victoriaville, Qc
G6P 8K6
T. 819-809-2206
F. 819-809-2230
secretariat@sebf-csq.ca

Suivez-nous sur Facebook

